

Rémunération* pour les contrats d'apprentissage

Basé sur le SMIC mensuel brut du 1^{er} juin 2026 soit 1 867,02€

**sous réserve de modification législative à venir*

Situation	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27% 504,09€	43% 802,82€	53% 989,52€	100% 1867,02€
2 ^e année	39% 728,14€	51% 952,18€	61% 1138,88€	100% 1867,02€
3 ^e année	55% 1026,86€	67% 1250,90€	78% 1456,27€	100% 1867,02€

Lorsque le Salaire Minimum Conventionnel (SMC) prévu par la branche est supérieur au SMIC, c'est le SMC qui s'applique.